**A** Association des anciens élèves des

**E** Enseignements

**T** Techniques de

**L** Lausanne

AETL, rue de Sébeillon 12, 1004 Lausanne

Compte postal 10-4554-9 IBAN CH49 0900 0000 1000 4554 9

**Demande d'attribution du fonds d'aide d'urgence**

**1. Données relatives au bénéficiaire :**

Nom :       Prénom :

Date de naissance :       Nationalité :

Etat civil :       Sexe :

Adresse complète :       E-mail :

Tél. privé :       Mobile :

Formation suivie à l'ETML/ETML-ES :

Date du début et de la fin probable de la formation à l'ETML/ETML-ES :

**Situation :**

**En quoi une aide financière de l’AETL pourrait-elle améliorer la situation actuelle ?**

**Nature et montant de l’aide sollicitée** (définitions et conditions selon le règlement du fonds d'aide d'urgence, article 7).

[ ]  Aide d'urgence (max. Fr. 500,- non remboursable)

[ ]  Prêt d’honneur (max. Fr. 2'000,- remboursable)

Montant demandé : Fr.

**Compte bancaire :**

Nom de la banque :       Lieu :

No IBAN du compte : Titulaire du compte :

**Compte postal :**

No compte postal :       No. IBAN :

Titulaire du compte :

Le/La soussigné(e) atteste l’exactitude de tous les renseignements. Il/elle autorise toute recherche d’information complémentaire. En cas d'acceptation de sa demande par l'AETL, il/elle déclare approuver les conditions de remboursement en cas de prêt d'honneur (art. 7 du règlement).

Lieu et date :       Signature :

Pour requérant(e) mineur(e) de moins de 18 ans révolus, personne responsable (père, mère ou représentant légal) :

Lieu et date :       Signature :

**2. Préavis du directeur/directeur-adjoint de l’ETML :**

[ ]  Aide d’urgence

[ ]  Prêt d’honneur

[ ]  Montant Fr.

Motifs :

Lieu et date :       Signature :

A envoyer à l'AETL1 rempli et signé en double exemplaire pour prise de décision.

**3. Décision de l’AETL :**

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Montant accordé : Fr.

Le remboursement du prêt d'honneur devra être effectué sans intérêt au plus tard le ………………………. sur le compte postal de l'AETL 10-4554-9, IBAN CH49 0900 0000 1000 4554 9, selon le règlement annexé du fonds d'aide d'urgence, article 7, lettre b.

Un exemplaire de ce document sera retourné à l'ETML2 pour information et remise au bénéficiaire. Le montant accordé sera versé sur le compte indiqué par le bénéficiaire. Le cas échéant, l'utilisation de tout ou partie de l'aide sera géré d'entente avec une personne de référence de l'ETML.

Lieu et date : Signature de 2 membres du comité:

1Adresse de l'AETL : AETL, rue de Sébeillon 12, 1004 Lausanne (case du courrier, avec info par mail ou téléphone à l'un des membres du comité : président, secrétaire ou caissier)

2Adresse de l'ETML : Direction de l'ETML, rue de Sébeillon 12, 1004 Lausanne

Annexe : règlement du fonds d'aide d'urgence